



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/INF/44/8/Add.1

14 mars 1990

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session

RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

Note du Secrétaire général

Additif

L'Assemblée générale ayant adopté les décisions 44/315 B et 44/461 à ses 89e et 90e séances plénières, les 20 février et 12 mars 1990, le document A/INF/44/8 doit être modifié comme suit :

1. Page 33

Remplacer l'entrée correspondant à la décision 44/315 par ce qui suit :

44/315. Nomination de membres du Corps commun
d'inspection

Décision A (A/44/813/Add.1, par. 2;

A/44/PV.81 17 h) 15 décembre 1989

Décision B (A/44/813/Add.3, par. 2;

A/44/PV.89 17 h) 20 février 1989

2. Page 36

Après l'entrée correspondante à la décision 44/460, ajouter ce qui suit :

44/461. Session extraordinaire de l'Assemblée
générale consacrée à la coopération
économique internationale, et en
particulier à la relance de la croissance
économique et du développement dans les
pays en développement (A/44/925;

A/44/PV.90 83 12 mars 1990

3. Page 48.

Remplacer le texte de la décision 44/315 par ce qui suit :

44/315. Nomination de membres du Corps commun d'inspection

A

A sa 82^e séance plénière, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, figurant en annexe à la résolution 31/192 de l'Assemblée, en date du 22 décembre 1976, et sur la recommandation de son président 1/, a nommé membres du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1991 :

M. Andrzej Abraszewski (Pologne);

M. Kabongo Tunsala (Zaïre).

B

A sa 89^e séance plénière, le 20 février 1990, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, figurant en annexe à la résolution 31/192 de l'Assemblée, en date du 22 décembre 1976, et sur la recommandation de son président 2/, a nommé membres du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1991 :

Mme Erica-Irene Daes (Grèce);

M. Richard V. Hennes (Etats-Unis d'Amérique).

En conséquence, le Corps commun d'inspection se compose des membres suivants : M. Adib DAOUDY (République arabe syrienne)*, M. Andrzej ABRASZEWSKI (Pologne)****, Mme Erica-Irene DAES (Grèce)****, M. Richard V. HENNES (Etats-Unis d'Amérique)****, M. Mohamed Salah Eldin IBRAHIM (Egypte)*, M. Kahono MARTOHADINEGORO (Indonésie)***, M. Boris Pavlovich PROKOFYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)*, M. Raúl QUIJANO (Argentine)***, M. Siegfried SCHUMM (République fédérale d'Allemagne)*, M. Kabongo TUNSALA (Zaïre)**** et M. Norman WILLIAMS (Panama)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1992.

** Mandat expirant le 31 décembre 1993.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1994.

**** Mandat expirant le 31 décembre 1995.

1/ A/44/813/Add.1, par. 2.

2/ A/44/813/Add.3, par. 2.

4. Page 59

Après le texte de la décision 44/460, ajouter ce qui suit :

44/461. Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement

A sa 90e séance plénière, le 12 mars 1990, l'Assemblée générale a décidé que la session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, se tiendrait du 23 au 28 avril 1990.

